**Questionnaire adressé aux acteurs non-étatiques**

**Rapport à la 48ème session du Conseil des droits de l’homme (2021) sur la planification et la vision, et**

**Rapport à la 76ème session de l’Assemblée générale des Nations Unies (2021) sur la marchandisation de l’eau**

## I. La COVID19 et les droits humains à l’eau et à l’assainissement

1. Dans le contexte de la pandémie COVID19 et des mesures de redressement et de secours, et dans les pays où votre organisation travaille, quelles mesures et dispositions ont été prises par le gouvernement (tant au niveau central que local) et par les prestataires de services, soient publics ou privés, pour faire en sorte que toutes les populations aient accès à des services et des installations d'eau, d'assainissement et d'hygiène adéquats et suffisants?

1.1. Dans le cas où les services d'eau et d'assainissement sont gérés par des opérateurs privés et que ceux-ci ne sont pas en mesure de répondre aux exigences de la COVID 19, quelles mesures spécifiques ont été prises pour réglementer et garantir que la population ait un accès adéquat aux services et aux installations d'eau, d'assainissement et d'hygiène?

1.2. Dans le cas où les services d'eau et d'assainissement sont gérés par les autorités municipales (régionales) ou sous gestion communautaire, et qu’il n’est pas possible de satisfaire aux exigences de la COVID 19, quelles mesures spécifiques ont été prises au niveau du gouvernement central pour garantir que la population ait un accès adéquat aux services et installations d'eau, d'assainissement et d'hygiène?

2. Dans les pays où votre organisation travaille, quelles mesures législatives ou politiques temporaires ont été mises en œuvre dans le cadre de la COVID19 (y compris l'état d'urgence, les lois d'urgence, le moratoire) pour interdire les coupures d'eau aux personnes qui ne sont pas en mesure de payer les tarifs des services d'eau et d'assainissement?

2.1. Quelles sont les mesures prises par les prestataires de services, publics et privés, pour garantir l’abordabilité des services d'eau aux personnes qui ne peuvent pas payer les factures pour des raisons indépendantes de leur volonté, notamment le chômage et la pauvreté, qui ont été aggravés par la pandémie COVID19?

2.2. Dans le contexte de la pandémie, la sécurité et la liberté des défenseurs des droits de l'homme à l’eau et à l’assainissement ont-elles été respectées lors des manifestations et des plaidoyers relatifs aux coupures, l'accès et la qualité de l'eau?

3. Quelles sont les vulnérabilités exacerbées par la COVID19 qui ont un impact négatif sur l'accès des personnes à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène? Quelles mesures et dispositions ont été prises pour identifier et cibler les personnes et les groupes qui ont été exposés à ces vulnérabilités? Pouvez-vous fournir des études de cas, des statistiques ou des exemples spécifiques? En particulier :

3.1. Quels sont les défis spécifiques rencontrés par la population vivant dans les zones rurales et les zones qui dépendent de services communautaires d'eau et d'assainissement? Comment ces défis ont-ils été relevés?

3.2. Quels sont les défis spécifiques rencontrés par la population vivant dans des zones souffrant de stress hydrique, et/ou dans des régions semi-arides?

3.3. Quels sont les défis spécifiques rencontrés par la population vivant dans les camps de réfugiés, dans les communautés d'accueil qui accueillent des réfugiés, des personnes déplacées et autres personnes déplacées de force, dans les bidonvilles et les établissements informels dans les zones urbaines et périurbaines? Qu'en est-il des travailleurs saisonniers ?

3.4. Outre les groupes susmentionnés qui ont été identifiés jusqu'à présent comme des lacunes dans les recherches du Rapporteur spécial, quels autres groupes et populations devraient être prioritaires en raison de la vulnérabilité accrue que la COVID19 a créée?

**Les politiques publiques**

4. Dans les pays où votre organisation travaille, quelles mesures ont été prises pour remédier aux vulnérabilités que la COVID19 a créées pour les personnes et les groupes dans les politiques publiques - les politiques dites "Building Back/Forward Better" - et d'autres politiques visant à renforcer la résilience et la durabilité?

4.1. Quels sont les enseignements tirés de la réponse apportée à la COVID19 pour renforcer la protection sociale et la résilience afin de prévenir d'éventuelles crises de santé publique à l'avenir?

4.2. Quelles mesures et dispositions ont été prises pour renforcer l'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène dans le cadre du renforcement de la politique de santé publique? Quel a été l'impact (le cas échéant) des mesures de redressement prises face à la COVID-19 sur d'autres domaines liés à la mise en œuvre des droits de l'homme à l'eau et à l'assainissement, tels que des projets liés à l'hygiène menstruelle?

4.3. À votre avis, quels sont les domaines qui sont restés sans réponse ou qui nécessitent une plus grande attention, à la fois en tant que mesures de secours à court terme et dans le cadre de l'initiative "Building Back/Forward Better"?

4.4. Selon vous, les gouvernements nationaux/régionaux/locaux ont-ils réagi de manière adéquate dans leurs politiques de récupération face à la COVID-19 afin de soulager le stress causé par la pandémie?

## II. Le changement climatique et les droits de l'homme à l'eau et à l'assainissement

**L’impact sur des groupes spécifiques**

1. Selon votre expérience, comment l'impact du changement climatique entrave-t-il la réalisation des droits de l'homme à l'eau et à l'assainissement, en particulier pour les groupes en situation de vulnérabilité? Pouvez-vous identifier des groupes spécifiques qui ont une vulnérabilité accrue en raison des impacts du changement climatique (sécheresse, inondations, désertification) sur l'approvisionnement en eau et l'assainissement? (c'est-à-dire les femmes, les personnes résidant des établissements informels, les personnes réfugiés climatiques, les peuples autochtones, etc.) Pouvez-vous fournir des études de cas, des statistiques ou des exemples spécifiques?

2. Quelles mesures sont envisagées pour mettre en œuvre des projets et des politiques qui tiennent compte de l'intersectionnalité entre les groupes en situation de vulnérabilité? Pouvez-vous fournir des études de cas, des statistiques ou des exemples spécifiques?

3. Quelles sont les initiatives et les projets mis en place au niveau régional/local qui tiennent compte de la voix et des connaissances des groupes en situation de vulnérabilité dans la conception de solutions pour faire face aux effets du changement climatique (sécheresses, inondations, désertification) sur les droits de l'homme à l'eau et à l'assainissement? Quels sont les mécanismes de participation activés? Pouvez-vous fournir des études de cas, des statistiques ou des exemples spécifiques?

**L’impact des sécheresses sur la disponibilité et la qualité**

4. Pendant les cycles de sécheresse, lorsque les effets du changement climatique ont tendance à s'intensifier en fréquence et en durée, il convient de surveiller et de prévoir les réserves d'eau et de donner la priorité aux usages domestiques et à la consommation d'eau potable afin de garantir les droits de l'homme à l'eau et à l'assainissement, en accordant une attention particulière aux groupes en situation de vulnérabilité. De même, l'impact négatif sur la qualité de l'eau doit être prévu, en raison de la concentration des polluants lorsque les flux de dilution sont réduits. Dans ce contexte, afin que les stratégies d'adaptation au climat garantissent que la population ait accès à l'eau potable et à l'assainissement :

4.1. D'après votre expérience, considérez-vous qu'il existe - au niveau national/régional et local - une stratégie de prévention de la sécheresse avec une planification hydrographique qui garantisse un approvisionnement en eau de qualité, en particulier pour les groupes en situation de vulnérabilité? Quelles sont, selon vous, les faiblesses des stratégies de prévention de la sécheresse? Pouvez-vous fournir des études de cas, des statistiques ou des exemples spécifiques?

4.2. D'après votre expérience, considérez-vous que les mesures prévues dans les plans d'urgence contre la sécheresse sont suffisantes et adéquates pour garantir que la priorité soit donnée à l'approvisionnement en eau des ménages et pour les usages personnels et domestiques, en particulier dans le cas des groupes en situation de vulnérabilité? Si non, pouvez-vous décrire les défis actuels empêchant ces mesures d’être efficaces?

4.3. Avez-vous identifié des zones, des quartiers ou des populations en situation de vulnérabilité qui sont exposés à des pénuries d'eau en période de sécheresse? Si oui, selon votre expérience, considérez-vous que dans ces situations les gouvernements central/régional et local mettent en œuvre des politiques publiques qui garantissent la disponibilité d'une eau de qualité? Pouvez-vous fournir des exemples précis?

**Impact des inondations sur la disponibilité et la qualité**

5. Les inondations causées par les fortes pluies et les crues des rivières ont des répercussions importantes sur les services d'eau et d'assainissement, en plus de mettre en danger la vie des personnes touchées, d'inonder les maisons, de détruire les récoltes et de causer divers dommages économiques. Souvent, l'approvisionnement en eau domestique est contaminé ou les installations d'approvisionnement sont touchées, ce qui peut aboutir à des coupures de l'approvisionnement en eau potable. Les stations d'assainissement ont tendance à saturer lorsqu'elles reçoivent massivement des eaux pluviales ainsi que les rejets domestiques et industriels, ce qui produit des rejets de polluants déversés directement dans les corps d’eau. Les stations d'assainissement, situées près des rivières, ont également tendance à être inondées indéfiniment. Parfois, l'élévation du niveau des rivières et le drainage pluvial massif génèrent des inondations urbaines d’eaux grises et noires par le débordement des égouts, qui atteignent même l'intérieur des maisons. Dans ce contexte, afin que les stratégies d'adaptation au climat garantissent à la population l'accès à l'eau potable et à l'assainissement :

5.1. Selon votre expérience, quels sont les points d'amélioration à inclure dans les plans de réorganisation territoriale et urbaine face aux risques d'inondation afin de minimiser la vulnérabilité des populations et de garantir les droits de l'homme à l'eau et à l'assainissement?

5.2. Quelles mesures faut-il prendre pour éviter le blocage des stations d'épuration, les inondations dues aux débordements des rivières ou les crues noires du réseau d'égouts ?

5.3 D'après votre expérience, considérez-vous que les plans d'urgence en cas d'inondation sont adéquats et efficaces pour assurer l'approvisionnement en eau, l'assainissement et les services d'hygiène aux populations en situation de vulnérabilité, pas seulement chez eux mais aussi dans les circonstances éventuelles d'une évacuation, en cas qu’elle soit nécessaire ? Si non, quelles sont les améliorations nécessaires?

**Impact de la désertification sur la disponibilité et la qualité**

6. L'augmentation des températures et de la variabilité des précipitations, causées par le changement climatique accroissent la désertification dans les zones arides, semi-arides et sub-humides sèches. La désertification augmente le ruissellement de surface et donc le risque d'inondations, ce qui a des répercussions sur l'approvisionnement en eau et l'assainissement. Elle entraîne également une diminution des infiltrations d'eau dans les aquifères, ce qui affecte la disponibilité de l'eau. Enfin, le risque d'incendie augmente, ce qui accroît l'érosion et la désertification des zones brûlées.

6.1 Dans la mesure de vos connaissances, quelles sont les mesures prises pour garantir l'approvisionnement en eau et l'assainissement en continu en cas de désertification, en particulier pour les groupes en situation de vulnérabilité ?

6.2 Existe-t-il des politiques d'information et de participation des citoyens qui intègrent les droits de l'homme dans la lutte contre la désertification ?

## III. Questionnaire sur la financiarisation/marchandisation

**Les spécificités du secteur AEPH et la financiarisation:**

1. Les services d'eau et d'assainissement sont un monopole naturel, qui nécessitent également des investissements importants et à long terme. Cela contraste avec les principales caractéristiques des marchés financiers, c’est-à-dire la concurrence et la gestion à court terme. Cela rend le secteur de l’AEPH légèrement différent des autres services de base.

1.1. En vous basant sur votre expérience, comment les grands opérateurs privés agissent-ils en réponse aux besoins d'investissement à long terme du secteur de l’eau, l’assainissement et l’hygiène (WASH)? Connaissez-vous des opérations financières à court terme dans le secteur WASH jusqu’à présent ? Pensez-vous que des opérations spéculatives à court terme peuvent être combinées avec des stratégies à long terme dans le secteur WASH ? Veuillez partager toute recherche, témoignage ou expérience dont vous disposez à ce sujet.

1.2. Dans la mesure où il s'agit d'un monopole naturel et qu'il ne peut y avoir de concurrence sur le marché, quel rôle devraient jouer la participation et le contrôle des citoyens dans la gestion de ces services ? Pouvez-vous partager des exemples de bonnes pratiques de contrôle et de participation des citoyens, conformément à ce que la gestion des droits de l'homme exige à cet égard ?

**Sur la privatisation des services d'eau et d'assainissement.**

2. L'ancien Rapporteur spécial, Leo Heller, a consacré un rapport thématique en 2020 à l'impact de la privatisation sur les droits humains à l'eau potable et à l'assainissement (A/75/208). En s'appuyant sur ce rapport, le Rapporteur spécial vise à donner suite aux recommandations formulées et à élargir le champ d'application afin d'examiner le rôle des acteurs privés, les différentes façons dont ces derniers peuvent participer à la fourniture de services d'eau, d'assainissement et d'hygiène et de préciser les défis et les moyens d’assurer la conformité avec les droits humains à l'eau et à l'assainissement. Dans ce contexte :

2.1. Avez-vous identifié des politiques différentes telles que les partenariats de type public-public, entre institutions publiques, qui ont cherché à renforcer les services publics ? Veuillez donner des exemples concrets de partenariats de type public-public ou d'autres formes de gestion et de financement publics réussis et expliquer ce qui a fonctionné et ce qui n'a pas fonctionné.

2.2. Des crises telles que la dernière du 2007-2008, dans le cadre de la stratégie d'austérité, peuvent encourager des investissements privés pour compenser le manque de financement dans les infrastructures et les services publics. Compte tenu de la crise économique accélérée par la pandémie de COVID-19 et des besoins d'investissement pour prévenir les effets du changement climatique :

2.2.1. Comment le financement vert ou les subventions pour le changement climatique et l'adaptation environnementale ont-ils eu un impact sur le secteur WASH ? Cela a-t-il encouragé les acteurs financiers à s'impliquer davantage dans le secteur ? Si oui, de quelles manières? Cela a-t-il eu un impact positif ou négatif sur l'accessibilité et la qualité de l'eau et des services et infrastructures d’eau et d'assainissement?

2.2.2. Y a-t-il eu une réaction dans le financement public de ces services (WASH) face au défi posé par la pandémie COVID-19 ? Y a-t-il eu une augmentation du financement privé de COVID19 ? Et quel a été l'impact sur les communautés en situation de vulnérabilité?

**Sur les mécanismes de marché comme réponse à la rareté de l'eau**

3. Il existe diverses options fondées sur le marché pour gérer la pénurie d'eau et sa distribution parmi des utilisateurs concurrents. Bien qu'il existe différents modèles, ce qui est commun à tous est la nécessité de séparer les droits sur l'eau et les droits fonciers, de sorte que les droits/concessions/allocations/droits sur l'eau puissent être échangés et éventuellement gérés comme une marchandise. Il existe des modèles, tels que les banques de l'eau, qui organisent les transactions sous contrôle public et avec des réglementations strictes. Il existe également des marchés d'échange d'eau qui facilitent les échanges entre les détenteurs de droits et ceux qui veulent utiliser cette eau. Ces marchés de l'eau peuvent être ouverts aux spéculateurs, qui ne vont pas utiliser les droits d'eau en jeu. Ce sont des acteurs financiers qui encouragent les jeux spéculatifs (avec de fortes attentes de bénéfices à court terme) en tant qu'intermédiaire entre ceux qui ont des droits sur l'eau et ceux qui cherchent à les acheter. Bien que la plupart des marchés de l'eau soient localisés, dans le cadre d'un bassin hydrographique ou de bassins interconnectés par des transferts d'eau, avec l'arrivée de nouveaux acteurs financiers, les droits sur l'eau peuvent être intégrés dans les marchés financiers mondiaux, par le biais de produits financiers dérivés où l'eau recevra le même traitement que les autres marchandises.

Dans vos observations :

3.1. Comment sont-ils conçus les marchés d’eau que vous connaissez et quel est leur objectif ? C'est-à-dire gérer la pénurie d'eau, la surexploitation et les effets du changement climatique en facilitant les échanges entre ceux qui ont des droits d'eau et ceux qui aspirent à en avoir ? L'eau qui est échangée ou mise en réserve est-elle considérée comme une propriété publique ou privée? Et si elle est privée, qu'est-ce qui est réellement privatisé? Est-ce, par exemple, une quantité d'eau déterminée, une licence pour extraire une certaine quantité d'eau, ou la concession ?

3.2. Les marchés de l'eau impactent les communautés en situation de vulnérabilité de plusieurs manières, par exemple les droits culturels des populations autochtones sur l'eau ne sont pas pris en compte, et les petits agriculteurs peuvent être exclus du marché en raison de l'augmentation des prix. Quel a été l'impact des mécanismes de marché tels que le commerce de l'eau et les banques d'eau sur la capacité des communautés en situation de vulnérabilité à accéder à l'eau et aux services d'assainissement et à en assumer le coût?

3.3. Sur certains marchés d'eau, les échanges se limitent aux acteurs qui achètent de l'eau pour leur propre usage (par exemple, l'agriculture, les industries extractives, les services d'eau urbains) et d'autres marchés sont ouverts aux spéculateurs. Quels sont les plus importants acteurs du marché du commerce de l'eau? Et si les marchés sont ouverts aux investisseurs financiers, de quel type de sociétés s'agit-il, par exemple des fonds spéculatifs, des investisseurs individuels, des banques nationales ou internationales ? Le type d'acteurs influence-t-il la conception et le comportement du marché, ainsi que le prix et l'accessibilité de l'eau ?

3.4. Le Nasdaq Veles California Water Index, annoncé récemment, est le premier exemple d'échange de contrats à terme sur l'eau. Quel sera, selon vous, son impact sur l'accessibilité et la disponibilité de l'eau? Voyez-vous ce modèle s'étendre au-delà de la Californie? Si oui, comment?

3.5. Disposez-vous de résultats de recherche, de preuves ou d'expériences anecdotiques concernant l'impact des mécanismes de marché sur les communautés en situation de vulnérabilité?

**Sur la marchandisation de l'eau par la mise en bouteille**

4. L'extraction d'eau pour produire des boissons est une industrie de plus en plus rentable. Les entreprises d'extraction d'eau peuvent obtenir des licences pour extraire des eaux souterraines ou de surface, ou avoir accès aux réserves d'eau municipales à des coûts faibles ou marginaux. Les boissons produites, y compris mais pas uniquement l'eau en bouteille, sont vendues avec des marges bénéficiaires élevées et peuvent cibler des communautés groupes en situation de vulnérabilité où l'accès aux services publics d'eau est limité, où la qualité de l'eau est médiocre ou encore où la qualité des services publics de l'eau est douteuse. Lorsqu'il s'agit de familles en situation de vulnérabilité, les prix élevés peuvent être difficiles à couvrir. Lorsque les eaux souterraines ou de surface sont rares, ces entreprises peuvent accroître la vulnérabilité des communautés confrontées à des problèmes de rareté de l'eau.

En se basant sur vos expériences :

4.1. Quel a été l'impact des extractions d'eau en bouteille sur l'accès des communautés en situation de vulnérabilité aux services d'eau et d'assainissement? Veuillez fournir des éléments de preuve à ce sujet, y compris des rapports de recherche, des expériences anecdotiques ou des témoignages.

4.2. Existe-t-il des mécanismes permettant aux communautés touchées de demander aux entreprises, à l'État hôte et à l'État d'origine de rendre compte de leur impact sur l'accès, l’abordabilité et la disponibilité de l'eau?

**Sur la financiarisation**

5. Les services et infrastructures d'eau et d'assainissement peuvent être "financiarisés" de différentes manières. Cela signifie un rôle plus important pour les acteurs à but lucratif. Ainsi, les investisseurs, les entreprises privées, les acteurs financiers nationaux ou internationaux, notamment les banques, les fonds spéculatifs, les fonds de pension et, de plus en plus, les services d'assurance, gagnent des espaces d'affaires dans la gestion des services et des infrastructures d'eau, d'assainissement et d'hygiène (WASH pour son acronyme en anglais) par la marchandisation de l’eau la privatisation des services d'eau et d'assainissement ou le développement et l'appropriation des infrastructures du secteur.

5.1. La financiarisation du secteur (WASH) a été justifié avec des motivations différentes, par exemple, pour promouvoir des investissements et agrandir les services ou pour faire face à la pénurie d'eau. Selon vos observations, quels acteurs sont impliqués et quelles sont leurs motivations ? :

5.1.1. Les marchés de l'eau, y compris les marchés à terme?

5.1.2. La privatisation des services et des infrastructures?

5.1.3. L'échange de droits d'émission pour la pollution de l'eau? Par exemple, l'échange de crédits de pollution sur les sources d'eau partagées.

5.1.4. La marchandisation de l'eau en bouteille?

5.1.7. Comment la situation a-t-elle évolué au fil du temps? et existe-t-il de nouvelles tendances et évolutions?

5.2. Un débat est en cours sur le rôle et l'impact de la financiarisation et de la spéculation dans l’eau même comme ressource, dans les services et les infrastructures d’eau et d’assainissement. Selon vous, quel impact la participation d'acteurs financiers promouvant des stratégies spéculatives peut-elle avoir sur les marchés de l'eau ?

5.3. Les acteurs privés sont impliqués dans le secteur WASH depuis de nombreuses années, à travers des stratégies de privatisation et de partenariats public-privé. Qu'est-ce qui, à votre avis, va changer avec l'avancée de la financiarisation, c'est-à-dire l'entrée d'acteurs financiers puissants et de stratégies spéculatives sur les marchés à terme ?

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_